

## **ADM annonce des mesures exceptionnelles pour assurer un maintien de ses opérations aéroportuaires**

Montréal, 16 avril 2020 – Alors que la pandémie associée à la COVID-19 continue de frapper de plein fouet l'ensemble des pays, l'industrie aéroportuaire n'est pas en reste avec une baisse sans précédent et inattendue du trafic de passagers. ADM Aéroports de Montréal, à l'instar des autres aéroports canadiens, prend donc des mesures hors du commun pour assurer la survie de ses sites aéroportuaires, qui représentent d'importants moteurs de développement économique pour la métropole et tout le Québec. Entre-temps, elle continue de collaborer avec les organismes de santé publique et les transporteurs aériens pour faciliter les derniers rapatriements sécuritaires des voyageurs et permettre les voyages essentiels au Canada et à l'étranger.

Alors qu'il est impossible de prédire avec justesse les impacts réels que causera la COVID-19, ADM travaille néanmoins à faire des prévisions quant à la baisse de son trafic de passagers basées sur les informations qu'elle détient pour le moment. Ainsi, elle s'attend à ce que les nombreuses annulations de vols aient les répercussions suivantes :

- Le nombre de voyageurs devrait diminuer au minimum de 80 % pour le deuxième trimestre de 2020 (avril-juin) par rapport à l'année précédente.
- Une perte de revenus d'environ 35 % (250M\$) est projetée par rapport à ce qui avait été anticipé pour 2020. En effet la baisse drastique du volume de voyageurs a un impact tant sur les revenus tirés des frais d'améliorations aéroportuaires que sur les revenus aéronautiques. L'effet se fait également sentir sur les revenus non-aéronautiques tirés des commerces et des stationnements. En parallèle, certains coûts ont augmenté, notamment ceux occasionnés par le nettoyage et la désinfection accrus de l'aérogare.

À la lumière de ces prévisions, un exercice de révision des budgets a été complété. La stratégie financière s'articule autour de 3 objectifs, soient de maximiser la réduction des coûts, de resserrer l'enveloppe des projets d'investissements à son strict minimum en mettant l'accent sur les projets préservant les actifs en bon état et d'ajuster les effectifs afin d'offrir les services essentiels permettant de desservir des passagers et usagers qui sont de moins en moins nombreux.

L'annonce de Transports Canada pour [l'exonération de loyer de 10 mois](#) a constitué un soulagement temporaire certain pour ADM, mais les sommes dégagées – environ \$38M - ne sont pas suffisantes pour préserver la pérennité de l'organisation et d'autres mesures doivent être prises.

Parmi les mesures exceptionnelles qui seront déployées à courte échéance, notons :

- La fermeture de la piste 06G-24D, de l'aéroquai et d'environ le tiers des barrières dans les différentes jetées de l'aérogare.
- Une diminution de 45 % du budget de capital, menant à l'arrêt partiel ou complet de nombreux projets de construction. Les projets permettant de maintenir des installations sécuritaires et fonctionnelles, ainsi que ceux qu'il est stratégiquement plus rentable de compléter cette année, sont les seuls qui se poursuivront.

- 
- Une révision du programme côté ville dans son approche globale. ADM se concentrera sur une priorité, celle d'avancement de la station du REM.
  - L'élimination des honoraires professionnels et des frais de consultation et l'ajustement des contrats pour l'utilisation de ressources externes en impartition afin d'aligner le niveau de service offert à l'achalandage.
  - Une réduction salariale de 20 % pour les membres de la haute direction et les administrateurs et de 10% pour les membres de l'équipe de direction.
  - L'annulation des augmentations salariales pour les employés non syndiqués.
  - La pleine utilisation du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada, qui permettra de compenser une partie du salaire d'environ un tiers des employés d'ADM qui occupent des postes considérés comme étant « non-essentiels » dans le contexte qui sévit actuellement. Bien que ceux-ci n'auront pas à fournir une pleine prestation de travail, ils conserveront leur lien d'emploi pour la durée du programme.

« ADM doit prendre des décisions difficiles, mais qui lui permettront de continuer à assurer une gestion responsable de ses actifs. L'aide reçue du gouvernement fédéral via le programme de Subvention salariale d'urgence permet d'assurer le maintien d'emplois de qualité pour nos effectifs et nous en sommes extrêmement reconnaissants. Je remercie les employés d'ADM et les partenaires syndicaux qui ont consentis à faire un effort collectif sur leur rémunération globale pour ainsi éviter des mises à pieds » a indiqué Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM Aéroports de Montréal.

« Alors que nul ne peut spéculer sur ce que nous réservera l'avenir, une chose demeure inchangée : l'incroyable dévouement et la mobilisation de nos employés et de tous les acteurs de l'industrie se feront plus que jamais sentir au moment même où les avions pourront se remettre à atterrir et décoller de YUL à Montréal. Il en va du bien-être de toute la collectivité et de notre économie » a conclu Philippe Rainville.

### **À propos d'Aéroports de Montréal**

ADM Aéroports de Montréal est l'autorité aéroportuaire du Grand Montréal responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de YUL Aéroport international Montréal-Trudeau et de YMX Aérocity internationale de Mirabel.

- 30 -

**Source :**

**Aéroports de Montréal**  
Affaires publiques 514 394-7304  
[affaires.publiques@admtl.com](mailto:affaires.publiques@admtl.com)